Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260429-202646-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 29 Avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 Avril 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, RIBAULT Joséphine, CASAGRANDE Donovan, PREAUD Jean-Paul, LAUDRIN Joël, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Absent excusé : JEHANNO Yves
Absent : BEUVE Eric

Désignation du secrétaire de séance
M. Yves-Marie LE POULICHET est désigné comme secrétaire de séance

Fluides maison médicale 2025

Mme le Maire rappelle que, depuis trois ans, les fluides de la maison médicale sont répartis entre les professionnels de santé et la collectivité à raison de 50% pour chacune des parties. Aussi, pour les frais de 2026, elle propose de poursuivre sur cette clé de répartition.

Conformément aux baux établis, il appartient aux locataires de la maison de santé de prendre en charge les fluides, dans le cadre de leur activité.
Pour l'année 2025, les fluides sont répartis pour moitié à la charge de la collectivité et pour moitié à charge des 5 professionnels, soit un montant de 434,94 € pour les occupants à l'année

soit pour l'année 2025, la répartition suivante :

Dépenses 2025	
Electricité	2 429,73 €
Gaz	1 781,33 €
Eau	138,30 €
TOTAL	4 349,36 €

Répartition	
Commune	2 174,68 €
Dr SAVARY	434,94 €
LAMOUR Corentin	434,94 €
BRUYAS Soazig	434,94 €
BELARD DU Plantys Josselin	434,94 €
MONJARET Ophélie	434,94 €
TOTAL	4 349,36 €

M. Joël LAUDRIN, Conseiller Municipal, interroge s'il s'agit d'un montant annuel ou s'il s'agit d'un engagement sur 10 ans, par exemple.
Mme Joséphine RIBAULT, Conseillère Déléguée, souligne que ce montant évolue en fonction de la présence de professionnels, sachant que la maison médicale peut acquérir un second médecin. La répartition a été validée par ceux présents.
Mme Christelle BEGUIN, Adjointe, s'étonne du coût pour l'eau qu'elle juge faible.
Mme Mirjam HYLKEMA, Conseillère Municipale, estime important de soutenir ces professionnels mais que pour les premières années.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260429-202646-DE

Mme Le Maire rappelle que la commune n'est plus en zone sensible et évoque les aides à activer pour en bénéficier dorénavant.
M. Romain PICAUD, Conseiller Municipal, évoque les situations des autres communes.
Mme Carole OFFRET-MARIE, Adjointe, restitue les échanges, suite à une visio avec l'ARS sur cette problématique d'installation, où dorénavant les médecins privilégient les conditions d'exercice au quotidien de leur profession, de l'activité de leur conjoint et l'aide financière n'est plus qu'un considérant d'opportunisme. Ce qui, in fine, a motivé l'A.RS. à revoir à la baisse ses aides.
M. Yves-Marie LE POULICHET, Adjoint, la rejoint et souligne que ces professionnels recherchent dorénavant un cadre de vie.
Mme le Maire fait référence aux médecins qui souhaitent être salariés, choix que n'a pas fait la collectivité.
M. Jean-Paul PREAUD, Conseiller Municipal, estime qu'il serait peut-être opportun que chaque professionnel ait un compteur individuel afin que cela soit plus juste. M. Henri LE CORF, Conseiller délégué, précise que cela est techniquement impossible.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

VALIDE la prise en charge et la répartition des fluides de la maison médicale pour 2025 ;

AUTORISE Mme le Maire à émettre les titres correspondants.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 11 Mai 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 11 Mail 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance